

allégeance commune à la Couronne et librement associées à titre de membres de la Communauté des nations britanniques». On reconnaissait aux gouverneurs généraux des Dominions, à tout égard essentiel, le même statut constitutionnel que la Couronne en Grande-Bretagne. La Conférence déclarait en outre: «... le gouvernement de chaque Dominion a le droit de conseiller la Couronne sur toutes questions qui touchent à l'administration de ses affaires». A la suite de cette réunion importante, la stature et le statut du Canada au sein de la communauté internationale ont continué de grandir. Il obtenait le pouvoir de conclure des traités et d'établir ses propres missions diplomatiques à l'étranger. Le Statut de Westminster (1931) reconnaissait plus explicitement le principe de l'égalité de statut en abolissant les dernières restrictions à l'autonomie législative des pays du Commonwealth. Une autre évolution a découlé de la situation indépendante du Canada: aucune cause juridique inscrite au Canada après le 23 décembre 1949 ne peut faire l'objet d'un appel au Conseil privé de Londres. La Cour suprême du Canada est donc devenue le tribunal d'appel de dernière instance à l'égard de toutes les causes juridiques canadiennes. Le ministère fédéral de la Justice et les procureurs généraux des provinces ont eu des entretiens en vue de l'élaboration d'un programme tendant à conférer au Canada le droit exclusif de modifier sa propre constitution, formulée maintenant dans une loi du Parlement britannique sous le titre d'«Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867». Le gouvernement a fait connaître son intention de présenter devant le Parlement en temps opportun une résolution à cette fin et d'inviter les provinces à l'approuver.

Statut international du Canada.—L'évolution du statut international du Canada se traduit par l'expansion du ministère des Affaires extérieures. Un exposé de l'organisation et du développement de ce ministère paraît dans l'*Annuaire* de 1952-1953, pp. 105-108; un bref résumé en est donné à la page 112 du présent volume.

La section 1 qui suit porte sur la représentation diplomatique du Canada à l'extérieur et la représentation des autres pays au Canada. La section 2 traite de l'activité du Canada sur le plan international en 1962, plus précisément dans le cadre de sa participation au Commonwealth, à l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Les programmes internationaux d'aide économique font l'objet d'une sous-section. Bien que ces domaines soient considérés comme les plus importants aux fins de la présente publication, il convient de noter que l'activité du Canada dans d'autres domaines revêt aussi de l'importance. Le *Bulletin mensuel des Affaires extérieures** présente chaque mois un rapport détaillé de toute l'activité du ministère.

* En vente chez l'Imprimeur de la Reine, Ottawa. Abonnement, \$1 par année.

Section 1.—Représentation diplomatique, 31 janvier 1963

NOTE.—Pour les changements apportés à cette liste après le 31 janvier 1963 et les noms des représentants actuels, voir *Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada*, publication trimestrielle qu'on peut obtenir de l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa (prix 35c.).

1.—Représentation du Canada à l'extérieur

Pays et année d'établissement de la représentation	Titre du représentant	Adresse
Afrique du Sud.....1940	Ambassadeur.....	Suite 66, Kerry Bldg., 238, rue Vermeulen, Pretoria
Allemagne.....1950	Ambassadeur.....	Zitelmannstrasse 22, Bonn
Argentine.....1941	Ambassadeur.....	Bartolomé Mitre 478, Buenos Aires
Australie.....1939	Haut commissaire.....	State Circle, Canberra
Autriche.....1952	Ambassadeur.....	Kärntnerring 5, Vienne
Belgique.....1939	Ambassadeur.....	35, rue de la Science, Bruxelles
Birmanie.....1958	*Ambassadeur.....	a/s Haut commissariat du Canada, Kuala Lumpur, Malaisie (Case postale 990)
Bolivie.....1961	*Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Canada, Edificio Boza, Carabaya 831, Plaza San Martin, Lima (Pérou)
Bésil.....1941	Ambassadeur.....	Avenida Presidente Wilson, 165, Rio de Janeiro

* Double accréditation; le représentant ne réside pas dans le pays.